



**Association Intercommunale  
Scolaire de l'Esplanade  
(AISE)  
Conseil Intercommunal**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL  
DE L'AISE DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2009  
A VICH, A L'ECOLE DES PRALIES**

Monsieur Antoine Nicolas, Président, ouvre la séance à 20h00.  
Après le rajout des points 3 et 4, l'ordre du jour suivant est approuvé à l'unanimité :

Ordre du jour de la séance

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal du 7 octobre 2009.
3. Communications du Bureau.
4. Assermentation d'un nouveau membre du Conseil Intercommunal.
5. Communications du Comité de Direction.
6. Nouvelle convention Etat-Communes – préavis n° 011/2009.
7. Adhésion de la Commune de Longirod – préavis n° 012/2009.
8. Adhésion de la Commune de Saint-George – préavis n° 013/2009.
9. Modification des statuts de l'AISE – préavis n° 014/2009.
10. Nomination et élection au Comité de Direction d'un délégué de la Commune de Duillier en remplacement de Monsieur Jean-Michel Gross, démissionnaire.
11. Assermentation du nouveau membre du Comité de Direction pour la Commune de Duillier.
12. Pour la nomination et l'élection d'un nouveau Président au Comité de Direction à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010 – préavis n° 015/2009.
13. Assermentation du nouveau Président du Comité de Direction.
14. Divers et propositions individuelles.

**Point 1**                    **Appel** : 19 présents, 2 excusés.  
Toutes les communes sont représentées, le quorum est donc atteint.

**Point 2** Pièce 82    **Approbation du procès-verbal du 7 octobre 2009**

Monsieur Jean-Michel Gross nous fait part de quelques modifications, à savoir :

- point 6, au bas de la page 3, concernant le salaire du comptable celui-ci se monte à CHF 2'100.00 par mois au lieu de CHF 1'200.00 comme mentionné;
- point 9, page 5, en préambule, Monsieur Jean-Michel Gross explique que le Département de la Jeunesse par l'intermédiaire de Madame Anne-Catherine Lyon a dénoncé cette convention... . Rajouter la phrase « le Département de la Jeunesse par l'intermédiaire »;

- point 10, page 5, la Commune de St-George a été mal orthographiée à plusieurs reprises (St-Georges), à corriger. De plus, deuxième paragraphe, ces deux communes et la DGEO attendent désormais la décision du législatif de l'AISE, au lieu des législatifs de l'AISE... .

Pas d'autres remarques, le procès-verbal est accepté à la majorité, moins une abstention.

### **Point 3                    Communications du Bureau**

Monsieur le Président a reçu divers courriers, à savoir :

- Pièce 83    une lettre du 12 novembre 2009 de Madame Joëlle Juon, qui nous fait part de sa démission du poste de Secrétaire du Conseil Intercommunal de l'AISE au 31 janvier 2010;
- Pièce 84    un premier courrier de la Commune de Bassins du 4 novembre 2009, concernant la démission de Madame Patricia Recordon au Conseil Intercommunal de l'AISE;
- Pièce 85    un deuxième courrier de la Commune de Bassins du 17 novembre 2009, qui nous communique le nom du remplaçant de Madame Patricia Recordon à savoir Monsieur Alexandre Rastello, qui sera assermenté ce soir;
- Pièce 86    un premier courrier de la Commune de Duillier du 17 novembre 2009, concernant la démission de Monsieur Jean-Michel Gross au Codir et la proposition, pour son remplacement, de la candidature de Monsieur Jacques Mugnier, actuellement membre du Conseil Intercommunal de l'AISE;
- Pièce 87    un deuxième courrier de la Commune de Duillier du 17 novembre 2009, qui propose Monsieur André Meyer pour le remplacement de Monsieur Jacques Mugnier.

### **Point 4                    Assermentation d'un nouveau membre du Conseil Intercommunal**

Monsieur Alexandre Rastello, nouveau membre du Conseil Intercommunal, remplaçant Madame Patricia Recordon, démissionnaire de la Commune de Bassins, est assermenté par le Président.

### **Point 5                    Communications du Comité de Direction**

Monsieur Philippe Morel, nous fait part d'une communication, à savoir :

Programme de construction scolaire : il est prêt, le jury est constitué et l'échéancier pourra démarrer dès la mi-janvier; donc le Codir sera susceptible de pouvoir présenter un préavis pour le prochain Conseil Intercommunal de janvier. Cependant, les coûts engagés sont très importants avec un impact direct sur les finances communales. C'est pourquoi, le Codir étudie actuellement la possibilité d'une délocalisation; ce concept serait moins onéreux et peut-être plus juste que le programme de construction qui est en cours. Il y a certains aspects, autres que financiers, (politiques, pédagogiques) que le Codir n'a pas eu le temps d'étudier en détail, c'est pourquoi aujourd'hui les membres du Conseil Intercommunal n'ont aucun document à disposition.

#### Questions/remarques

- Madame Céline Jaquinet-Fossati demande quels sont les coûts qui seraient engagés pour l'actuel projet.

- Monsieur Philippe Morel explique que le coût maximum est de 40 millions. Cependant, 10 millions sont à la charge directe de la Commune de Begnins. Il resterait donc 30 millions à la charge de l'AISE. D'autre part, Monsieur Morel précise que c'est un projet à tiroirs. Au vu de la disposition des parcelles et au vu de la disponibilité de créer des classes de façon séquentielle, on peut réaliser un projet qui n'impacte pas les communes d'emblée de façon dramatique. Les scénarios de modulation du projet, par rapport au montant, sont aussi à étudier et, doivent être comparés au coût et à la réalisation de classes et de structures supplémentaires dans les villages, le cas échéant, impliquant une délocalisation.

- Concernant la salle de gymnastique, Monsieur Alexandre Rastello demande si ce n'est pas la Commune qui a le plus d'enclassement qui doit réaliser ce bâtiment.

- Monsieur Philippe Morel explique que la salle de gymnastique qui sera créée sur Begnins sera doublée, à savoir remplacera la salle de gymnastique existante. Si l'on centralise le nombre d'enfants de la 5<sup>ème</sup> à la 9<sup>ème</sup> sur Begnins, on se retrouve avec une densité d'enfants qui suppose une deuxième salle de gymnastique.

- Pour répondre à la question de Madame Céline Jaquinet-Fossati concernant les coûts engagés, Monsieur Didier Lohri précise que c'est entre CHF 12'000.00 et CHF 13'000.00 qui sont actuellement engagés.

- Madame Céline Jaquinet-Fossati demande combien de temps le projet serait mis en veille, car si on veut avoir des classes pour accueillir les enfants de Longirod et de St-George il faudra réfléchir vite.

- Monsieur Philippe Morel précise que le Codir fait de son mieux et qu'avec l'arrivée des communes de Longirod et de St-George, il a été prévu la possibilité le cas échéant, de mettre en place des «Portakabin» de manière à répondre à la demande, dans le laps de temps que nécessitera la réalisation de classes supplémentaires. Dans le cas d'une délocalisation, il y a la possibilité de réaliser dans des délais plus courts pour répondre rapidement à une demande, sans pour autant que cette délocalisation soit fixe et permanente dans la durée.

- Monsieur Robert Cotting demande, avec le retour des 5<sup>èmes</sup> et 6<sup>èmes</sup> sur le primaire, si le Codir a pris en considération ce changement.

- Monsieur Philippe Morel répond que le Codir a bien sûr pris en compte ce changement et propose de passer la parole à Monsieur Patrick Uebelhart pour répondre, plus précisément, aux questions concernant Harnos.

- Pour ce faire, le Président pose la question de principe à l'Assemblée : « êtes-vous d'accord d'entendre, le cas échéant, le Directeur de l'établissement pour l'apport d'un éclairage professionnel à certains sujets ? »

La majorité des membres accepte la proposition, Monsieur Patrick Uebelhart informe l'assemblée sur plusieurs points relatifs à Harnos.

**Point 6 Pièce 88 Nouvelle convention Etat-Communes – préavis n° 011/2009**

Pièce 89 Convention conclue entre l'AISE et l'Etat de Vaud.

Pièce 90 Annexe 1 à la convention conclue entre l'AISE et l'Etat de Vaud.

Pièce 91 Annexe 2 à la convention conclue entre l'AISE et l'Etat de Vaud.

Pièce 92 Annexe 3 à la convention conclue entre l'AISE et l'Etat de Vaud.

Pièce 93 Annexe 4 à la convention conclue entre l'AISE et l'Etat de Vaud.

Pièce 94 Lecture du rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis n° 011/2009 par Madame Marlyse Sergy.

La Commission ad hoc propose au Conseil Intercommunal d'accepter le préavis du Comité de Direction tel que présenté.

Pièce 95 Lecture du rapport de la Commission de Gestion et des Finances sur le préavis n° 011/2009 par Monsieur Robert Cotting.

La Commission de Gestion et des Finances propose au Conseil Intercommunal d'accepter le préavis du Comité de Direction tel que présenté.

#### Questions/remarques

- Concernant l'annexe 1, Monsieur Robert Cotting demande si la répartition des travaux effectués sera réduite de manière régulière. En effet, Monsieur Robert Cotting demande si ce tableau est définitif ou si on pourra le revoir lors des budgets annuels.

- Monsieur Jean-Michel Gross explique que la dernière convention a été signée en 2004 et que pendant ces 5 ans le Codir a simplement payé les 20%. Monsieur Jean-Michel Gross suppose qu'il peut y avoir un contrôle ou, à la demande du Codir, qu'on puisse revoir ces répartitions de tâches pour éventuellement les augmenter ou les diminuer le cas échéant. Le Codir part cependant du principe que cette convention reste telle quelle jusqu'à modification éventuelle qui viendrait du Département.

#### **Conclusion**

- Vu le préavis du Comité de Direction n° 011/2009
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de ce préavis
- Ouï le rapport de la Commission de Gestion et des Finances
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**Le Conseil Intercommunal décide à la majorité d'approuver la nouvelle convention relative aux tâches administratives scolaires relevant des communes et effectuées par le secrétariat de l'Etablissement de l'Esplanade, sauf une abstention.**

**Point 7 Pièce 96 Adhésion de la Commune de Longirod – préavis n° 012/2009**

Pièce 97 Lecture du rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis n° 012/2009 par Monsieur Michel Jeanrenaud.

La Commission ad hoc propose au Conseil Intercommunal d'accepter l'adhésion de la Commune de Longirod à l'AISE avec effet au 1<sup>er</sup> août 2010.

Pièce 98 Lecture du rapport de la Commission de Gestion et des Finances sur le préavis n° 012/2009 par Monsieur Robert Cotting.

La Commission de Gestion et des Finances propose au Conseil Intercommunal d'accepter le préavis du Comité de Direction tel que présenté.

### **Conclusion**

- Vu le préavis du Comité de Direction n° 012/2009
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de ce préavis
- Ouï le rapport de la Commission de Gestion et des Finances
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**Le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité** d'approuver l'adhésion de la Commune de Longirod au sein de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade au 1<sup>er</sup> août 2010.

### **Point 8 Pièce 99 Adhésion de la Commune de Saint-George – préavis n° 013/2009**

Pièce 100 Lecture du rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis n° 013/2009 par Monsieur Michel Jeanrenaud.

La Commission ad hoc propose au Conseil Intercommunal d'accepter l'adhésion de la Commune de Saint-George à l'AISE avec effet au 1<sup>er</sup> août 2010.

Pièce 101 Lecture du rapport de la Commission de Gestion et des Finances sur le préavis n° 013/2009 par Monsieur Robert Cotting.

La Commission de Gestion et des Finances propose au Conseil Intercommunal d'accepter le préavis du Comité de Direction tel que présenté.

### **Conclusion**

- Vu le préavis du Comité de Direction n° 013/2009
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de ce préavis
- Ouï le rapport de la Commission de Gestion et des Finances
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**Le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité** d'approuver l'adhésion de la Commune de Saint-George au sein de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade au 1<sup>er</sup> août 2010.

### **Point 9 Pièce 102 Modification des statuts de l'AISE – préavis n° 014/2009**

Pièce 103 AISE – statuts.

Pièce 104 Lecture du rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis n° 014/2009 par Monsieur Michel Jeanrenaud.

La Commission ad hoc propose au Conseil Intercommunal d'accepter les modifications des statuts de l'AISE et de ses règlements liées à l'adhésion des communes de Longirod et de Saint-George à l'AISE.

Pièce 105 Lecture du rapport de la Commission de Gestion et des Finances sur le préavis n° 014/2009 par Monsieur Robert Cotting.

Après les correctifs à l'annexe A ainsi qu'à l'annexe B mentionnés dans leur rapport, la Commission de Gestion et des Finances propose au Conseil Intercommunal d'accepter le préavis du Comité de Direction tel que présenté.

### Questions/remarques

- Concernant l'annexe B, Monsieur Jean-Michel Gross explique que c'est un oubli et s'en excuse tout en précisant qu'il est prévu, l'année prochaine, de faire un nettoyage complet des statuts. Concernant l'annexe A, c'est effectivement la Banque Nationale Suisse et non la Banque Cantonale Vaudoise qui fait référence.

### **Conclusion**

- Vu le préavis du Comité de Direction n° 014/2009
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de ce préavis
- Ouï le rapport de la Commission de Gestion et des Finances
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**Le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité** d'accepter les modifications des statuts de l'AISE et de ses règlements telles que présentées avec les modifications signalées par la Commission de Gestion et des Finances dans leur rapport.

### **Point 10**

#### **Nomination et élection au Comité de Direction d'un délégué de la Commune de Duillier en remplacement de Monsieur Jean-Michel Gross, démissionnaire**

La Commune de Duillier propose dans son courrier du 17 novembre dernier, Monsieur Jacques Mugnier en remplacement de Monsieur Jean-Michel Gross. Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres propositions pour représenter la Commune de Duillier. Ce n'est pas le cas.

**Le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité** de nommer et d'élire au Comité de Direction, Monsieur Jacques Mugnier, délégué de la Commune de Duillier, en remplacement de Monsieur Jean-Michel Gross, démissionnaire.

Monsieur Jacques Mugnier étant membre de la Commission de Gestion et des Finances, Monsieur Jean-Louis Humbert, suppléant, prend sa place et Madame Laetitia Perrin est nommée deuxième membre suppléante, Monsieur Daniel Ruchonnet restant premier membre suppléant.

Monsieur Jacques Mugnier ayant été élu, à la dernière séance du 7 octobre dernier, membre du Conseil Intercommunal pour le Conseil d'Etablissement, Madame Laetitia Perrin est nommée représentante au Conseil d'Etablissement en remplacement de Monsieur Jacques Mugnier.

### **Point 11**

#### **Assermentation du nouveau membre du Comité de Direction pour la Commune de Duillier**

Monsieur Jacques Mugnier, nouveau membre du Comité de Direction pour la Commune de Duillier, est assermenté par le Président.

### **Point 12 Pièce 106**

#### **Pour la nomination et l'élection d'un nouveau Président au Comité de Direction à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010 – préavis n° 015/2009**

Pour l'élection d'un nouveau Président, Monsieur Antoine Nicolas demande si à l'intérieur du Codir des propositions ont été faites pour les présenter à l'assemblée.

## Discussion

- Monsieur Denis Christinet propose, par élégance, qu'on sursoie l'élection du Président en attendant que les deux collègues des communes de Longirod et de St-George viennent rejoindre le Codir et, qu'en attendant ce soit le Vice-président qui assume la fonction de Président jusqu'au 31 juillet 2010.
- Monsieur Antoine Nicolas demande à l'assemblée si la proposition de Monsieur Denis Christinet est soutenue par cinq membres du Conseil Intercommunal. Celle-ci est soutenue par deux membres, donc pas retenue.
- Monsieur Paul Adib pense que le Codir a déjà de l'expérience et propose d'élire Monsieur Didier Lohri.
- Dans sa séance du 14 décembre dernier, Monsieur Frédéric Ischi explique que le Codir s'est penché sur la question et a voté pour proposer Monsieur Philippe Morel.
- Au vu de ce qui précède, Monsieur Didier Lohri demande une suspension de séance de quelques minutes, afin qu'il puisse s'entretenir avec ses collègues du Codir.

### **\*demande de suspension de séance accordée\***

- Après discussion, Monsieur Frédéric Ischi informe l'assemblée que le Codir maintient sa position de présenter Monsieur Philippe Morel. Cependant, libre à l'assemblée de voter pour un autre candidat.

### Résultat du vote :

Bulletins délivrés :	19
Bulletins rentrés :	19
Blancs :	0
Nuls :	0
Majorité absolue :	10

Est élu Monsieur Didier Lohri :	11 voix
Obtient des voix Monsieur Philippe Morel :	7 voix
Voix éparses :	1 voix

## **Point 13**

### **Assermentation du nouveau Président du Comité de Direction**

Monsieur Didier Lohri, nouveau Président du Comité de Direction, est assermenté par le Président.

## **Point 14**

### **Divers et propositions individuelles**

#### Questions/remarques

- Monsieur Jean-Michel Gross adresse ses remerciements aux membres du Conseil Intercommunal, pour la confiance qu'ils lui ont témoignée depuis le début de cette association, aux collègues du Comité de Direction qui sans leur étroite collaboration ne lui aurait pas permis de mener cette immense bateau. Monsieur Jean-Michel Gross souhaite au Codir et à son nouveau Président bon vent et beaucoup de réussite dans leur discussion et la négociation.

Pour clore, Monsieur Gross tient à remercier également Mesdames Monique Murcier et Chantal Locatelli pour leur excellent travail tant dans la comptabilité que dans les préavis.

- Monsieur Philippe Morel informe l'assemblée qu'à ce jour il a constaté que le mode de fonctionnement du Codir ne permet pas la sérénité des débats et l'émergence de solutions partagées. C'est pourquoi, Monsieur Philippe Morel demande d'accepter sa démission et de le libérer de ses fonctions dès ce soir et, transmet au Président du Conseil Intercommunal sa lettre de démission au sein du Comité de Direction de l'AISE.

- Pour procéder à l'élection du remplaçant de Monsieur Philippe Morel au Codir, Monsieur Antoine Nicolas précise que la Commune de Burtigny devra dès à présent se déterminer.

Pas de propositions individuelles. La séance est levée à 21h30.

Le Président :

Antoine Nicolas



La Secrétaire :

Joëlle Duon